



Autorisation parentale

Le baptême de plongée est une expérience épanouissante, ouverte à tous et dépourvue de tout danger dans le cadre d'un établissement expérimenté comme celui qui vous reçoit.

Bien sûr vous n'avez pas à nous indiquer vos éventuels soucis de santé, nous vous demandons simplement de lire l'avis ci-dessous.

Nul certificat médical n'est demandé pour faire un baptême de plongée.

Un avis médical spécialisé préalable peut cependant être préférable pour certains problèmes de santé chroniques ou temporaires.

Sans que cette liste soit limitative, citons les contre-indications suivantes :

- cardiaques, rénales - respiratoires (asthme, pneumothorax) ;
- neurologiques (épilepsie, tétanie) ;
- psychiatriques ;
- diabète, maladies endocrines ;
- problèmes o.r.l., oculaires ;
- certains médicaments ;

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale Je soussigné(e)
(nom, prénom, adresse complète) :

.....
.....
.....

autorise(nt) le mineur nommé ci-dessous :

Nom.....Prénom.....
Né(e) le.....

à participer aux activités de plongée subaquatique, dans le cadre du Stage Multisport. Je suis informé(e) que le mineur peut-être autorisé par le Coordinateur des Sports de la ville d'Ermont, Mr SIMON Jules, à pratiquer une initiation à la plongée subaquatique en étant encadré par des moniteurs diplômés E2 ainsi que du président de l'association *Amis de la plongée sous-marine*.

Enfin, je déclare avoir été informé(e) des risques encourus en plongée sous-marine et prendre la responsabilité de toutes déclarations erronées concernant les antécédents de santé de mon enfant.

Fait àle.....

Signature du tuteur légal